



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/CMR/1
7 juillet 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Session annuelle de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE CAMEROUN (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	4 - 11	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION .	12 - 17	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	18 - 32	6
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	33 - 34	10
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Cameroun (1997-2001)		11

INTRODUCTION

1. Le présent cadre de coopération de pays (CCP), élaboré par le Gouvernement camerounais en étroite concertation avec la représentation du PNUD, définit les domaines prioritaires d'utilisation des ressources prévues dans le cadre du sixième cycle pour promouvoir un développement humain durable au Cameroun.

2. Sa préparation a mobilisé, en sus des départements techniques nationaux impliqués dans la coopération avec le PNUD, l'ensemble des institutions spécialisées des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement du Cameroun, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile. Plusieurs concertations sectorielles et générales ont eu lieu, dont les plus importantes sont le séminaire atelier organisé en août 1996 sur les nouveaux arrangements – pour internaliser le processus d'élaboration du CCP, proposer les domaines d'intervention et arrêter un calendrier – et la réunion du Comité élargi d'examen des programmes, tenue en janvier 1997 pour discuter la Note consultative.

3. Les bases référentielles d'élaboration de ce CCP sont constituées essentiellement par les plus récents documents de politique nationale, à savoir la stratégie gouvernementale de politique économique et sociale à moyen terme, la loi de finances 1995/96, le plan d'investissement public 1996; à cela s'ajoutent des publications du PNUD telles que les rapports nationaux sur le développement humain, les rapports sur la coopération et le développement 1994, 1995, le rapport de l'examen à mi-parcours, des publications de la Banque mondiale dont la plus récente s'intitule "Cameroun : diversité, croissance et réduction de la pauvreté", ainsi que les monographies, plans ou rapports des diverses entités du système des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Centre multinational de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) de la CEA et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Enfin, ont été également pris en considération les actes et recommandations des récentes grandes conférences des Nations Unies.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

A. Accentuation de la pauvreté et du chômage

4. Après 1986, le Cameroun a subi une conjoncture internationale défavorable. Afin de restaurer les équilibres macro-économiques, l'État a entrepris des efforts d'assainissement interne puis, à partir de 1989, a adopté plusieurs plans d'ajustement structurel appuyés par la communauté financière internationale. La récession s'est pourtant poursuivie, entraînant une baisse des revenus et des prix. En particulier, les revenus agricoles ont subi une baisse d'environ 70 % en 1989, suivie en 1993 par une réduction du même ordre des salaires dans la fonction publique. Il faut attendre le début de l'année 1994 pour voir la fin du processus déflationniste et le retour d'une

croissance positive, grâce à la réaction favorable de l'économie à la suite de la dévaluation du franc CFA.

5. Un point non négligeable est la dette publique. Durant la période de crise, les déficits budgétaires et les déficits extérieurs ont été financés par des prêts importants. Fin 1995, la dette extérieure représentait 110 % du produit intérieur brut (PIB). Le service de la dette devrait en 1996-1997 absorber les deux tiers des recettes d'exportations. Dans ce contexte, l'aide publique au développement (APD) a diminué, passant de 577 millions de dollars en 1993 à 265 millions de dollars en 1994, soit une baisse de 54 %. La gestion économique est le secteur prioritaire de l'APD, tandis que les parts modiques de la santé (3,3 %) et du développement des ressources humaines (4,5 %) prouvent que les secteurs contribuant à la réduction de la pauvreté ont été marginalisés. L'État doit faire face à une augmentation de la pauvreté sans en avoir les moyens.

6. En vue de consolider la reprise économique, le Gouvernement et le Fonds monétaire international (FMI) poursuivent des négociations afin d'aboutir à une facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) sur la base d'un cadre macro-économique prévoyant la réduction de l'inflation à 2 %, le maintien d'une politique salariale prudente et un taux de croissance de 5 %.

B. Développement des ressources humaines

7. Dans le domaine de la santé, les infrastructures sanitaires (relativement insuffisantes) sont inégalement réparties sur le territoire national. Cette situation est aggravée par une mauvaise gestion des services de santé, une pénurie de personnel et d'équipements dans les formations sanitaires existantes. La lenteur à mettre en place une politique nationale pharmaceutique et à créer une centrale nationale d'approvisionnement en médicaments essentiels génériques rend difficile l'accès des couches les plus pauvres de la population aux médicaments de qualité. En matière d'éducation, un déséquilibre existe entre les dotations allouées aux 10 provinces du pays. À titre d'exemple, trois provinces sur 10 bénéficient de 70 % d'infrastructures au niveau de l'enseignement maternel contre 30 % pour les sept autres provinces. Le taux de scolarisation a fortement baissé sous l'effet de la crise économique.

C. Création de moyens d'existence viables

8. L'arrêt des recrutements dans la fonction publique et les compressions observées dans le secteur privé et parapublic ont accru le chômage, au moment où l'afflux des jeunes sur le marché du travail s'intensifie. Le secteur informel, qui s'est fortement développé, est un sujet de préoccupation pour le Gouvernement. Le recours aux travaux à haute intensité de main-d'oeuvre comme mesure à court terme pour la création d'emplois reste fortement limité par la faiblesse du budget d'investissement soumis aux contraintes du programme d'ajustement structurel. Sur ce plan, le Gouvernement a entrepris avec divers donateurs, dont le PNUD, deux initiatives : le programme prioritaire de promotion des petites et moyennes entreprises et le sous-programme relatif aux structures d'appui aux organisations des producteurs, coopératives et groupements, qui peuvent efficacement favoriser la création d'emplois.

D. Égalité entre les sexes

9. La population du Cameroun est estimée à environ 13 millions d'habitants en 1995, dont 52 % de femmes. La quasi-totalité des femmes est concentrée dans le secteur primaire (84 %) dont 92 % dans le secteur agricole, où elles représentent 90 % de la production vivrière. Cependant, les femmes sont confrontées à certains problèmes, dont le manque d'instruction, la sous-représentation des filles à tous les niveaux d'enseignement et des femmes dans la gestion publique, les problèmes d'accès aux moyens de production tels que le crédit ou la terre. Sur le plan économique, on relève une forte concentration de femmes dans le secteur informel, spécialement dans le petit commerce, mais cette concentration est aussi liée à des emplois plus précaires et des niveaux de rémunération plus bas.

E. Environnement

10. De nombreux phénomènes socio-économiques menacent l'environnement et sont essentiellement dus à des comportements humains qui polluent l'air, l'eau et les sols. La dégradation des sols est causée par des pratiques culturales inadaptées et l'utilisation maladroite des herbicides et des engrais chimiques. En outre, la pauvreté a été reconnue comme étant à l'origine d'atteintes sévères à l'environnement; en effet, les populations, pour assurer leur survie, se livrent à une exploitation souvent anarchique des ressources naturelles. La déforestation s'est accentuée ces dernières années, non seulement à cause de l'augmentation des terres agricoles pour répondre aux besoins dus à l'accroissement de la population, mais aussi du développement important de l'industrie exportatrice du bois.

F. Gouvernance

11. Le secteur public se caractérise par une centralisation excessive du pouvoir et une coordination peu efficace du fait des chevauchements de certaines missions. La décentralisation a été consacrée par la nouvelle constitution comme un des moyens d'accélération du développement. Cette décentralisation prévoit la création de régions dotées d'une autonomie relative, devant remplacer les provinces, la lutte contre la corruption et l'instauration d'une plus grande transparence de gestion des dossiers de l'État; bref, l'instauration d'une bonne gouvernance apparaît désormais comme l'une des conditions nécessaires pour promouvoir un développement humain durable.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION

A. Résultats

12. Dans le cadre du cinquième cycle, les domaines prioritaires retenus par le Gouvernement pour sa coopération avec le PNUD étaient : a) la gestion économique; b) la promotion des petites et moyennes entreprises dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire; c) la protection et la gestion de l'environnement; d) des activités diverses, telles que l'appui à la lutte contre le sida et l'assistance à divers projets liés à l'intégration de la femme dans le développement : femmes et technologie alimentaire; participation à la Conférence mondiale sur les femmes à Beijing; appui à une usine de

transformation de manioc produit par les femmes. Le PNUD a apporté une contribution estimée à environ 26 millions de dollars pour couvrir ces secteurs prioritaires et aider le Gouvernement à coordonner l'aide au développement.

1. Gestion économique

13. Dans le cadre du projet NATCAP, un Comité de coordination de l'aide au développement, présidé par le Premier Ministre, a été créé en janvier 1995 et les membres de ce comité ont officiellement été nommés. Ces structures sont essentielles pour une gestion et une coordination efficaces de l'aide qui doivent encore être renforcées avec l'appui du PNUD. Un plaidoyer en faveur du développement humain durable, mené avec succès auprès du Gouvernement, a permis d'élaborer un programme d'appui et de suivi du développement humain durable dont l'intérêt est de permettre à l'État de suivre de manière systématique l'évolution des indicateurs de développement.

2. Environnement

14. Le Gouvernement a élaboré un plan national de gestion de l'environnement au Cameroun avec l'appui du PNUD et la contribution de la Banque mondiale et d'autres donateurs. La loi-cadre sur l'environnement préparée au titre de ce plan a été approuvée en 1996 par l'Assemblée nationale. Divers efforts sont faits pour la gestion des ressources naturelles, qui portent sur : la conception et l'adoption d'une politique forestière et la formulation d'une stratégie générale de gestion des parcs et réserves. Le Code forestier, remis à jour périodiquement, a posé les principes et établi les procédures d'une gestion conservatoire des ressources.

3. Petites et moyennes entreprises

15. Le programme prioritaire de promotion des petites et moyennes entreprises (PME) a enregistré un retard dans son exécution au cours du cinquième cycle. Ce programme est désormais en place et bénéficie de l'élan imprimé par un partenariat tripartite entre les donateurs, les professionnels et le Gouvernement, dans le cadre d'un comité mixte. Alors que les PME constituent la partie la plus fragile du secteur privé, le dispositif institutionnel financé et piloté par l'État, qui avait été mis en place pour soutenir sa promotion, a entièrement disparu avec la crise. Ce dispositif doit être remplacé au plus tôt.

B. Enseignements tirés

16. L'assistance du PNUD a eu un impact positif, tant au plan stratégique qu'au plan opérationnel. L'introduction de l'approche-programme a été privilégiée, avec des résultats encourageants. L'élaboration et la publication de trois rapports nationaux sur le développement humain durable (1991, 1993, 1996) ont contribué de façon positive à l'internalisation du paradigme du développement humain durable au Cameroun.

17. L'expérience acquise a confirmé qu'il est utile de promouvoir l'approche-programme dans la formulation, la mise en oeuvre et la mobilisation des ressources auprès des autres donateurs. Elle permet de renforcer le

processus participatif comme mode privilégié de formulation, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes afin d'assurer la pérennité de leurs effets.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

A. Stratégie globale de mise en oeuvre de l'appui du PNUD

18. Les ressources du PNUD seront utilisées en vue d'apporter un appui au Gouvernement dans sa lutte pour contrecarrer l'accentuation de la pauvreté, suite à l'évolution de l'économie décrite plus haut. Dans cette lutte, le Gouvernement entend stimuler la création d'emplois, consacrer davantage de ressources au secteur éducatif et à la fourniture de soins de santé primaires aux populations, poursuivre la promotion et l'intégration de la femme dans le développement. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités nationales en matière de coordination et de gestion de l'aide extérieure, ainsi que de planification et d'exécution des programmes.

19. Sur le plan méthodologique, une approche à deux leviers sera adoptée : a) le renforcement des capacités au niveau central de l'État afin de mettre en place des systèmes efficaces de gestion et de suivi qui privilégient la rigueur technique, la transparence et l'imputabilité afin de créer les conditions optimales de réalisation du développement humain durable; b) le renforcement des capacités à la base au niveau de la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations communautaires à la base, afin de favoriser la mobilisation sociale et la participation effective des populations vulnérables qui prennent une part active aux actions de lutte contre la pauvreté et en bénéficient.

B. Domaines prioritaires d'intervention

1. Programme d'appui et de suivi du développement humain durable

20. Ce volet vise à renforcer les capacités analytiques du Gouvernement en matière d'investissements publics par : a) l'amélioration de la méthodologie en vue d'une meilleure identification, quantification et sélection des programmes d'investissements sectoriels en ligne avec le développement humain durable; b) la mise en conformité des politiques macro-économiques et des politiques sectorielles par rapport au développement humain durable; c) la mise en place d'un support institutionnel afin de renforcer la coordination entre les structures centrales et régionales, et de faciliter les échanges avec les ONG et le secteur privé; d) la mise en place d'un système national d'information sur les indicateurs du développement humain durable afin de mesurer et d'évaluer l'impact des programmes nationaux. Un montant d'un million de dollars sera consacré à ce volet.

2. Programme d'appui à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

21. La réduction de la pauvreté apparaît comme l'un des objectifs prioritaires de la politique économique et sociale menée par le Gouvernement, en accord avec l'ensemble de ses partenaires internationaux. La pauvreté concerne plus

particulièrement le milieu rural, les grands centres urbains et certaines catégories vulnérables, dont, en premier lieu, les femmes et les enfants.

22. Les ressources du PNUD affectées à ce thème serviront principalement de catalyseur afin de mobiliser des financements étendus. Ce programme permettra au Gouvernement d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, notamment en renforçant les possibilités et capacités de mieux gérer la dette extérieure et d'en réduire le poids sur l'économie nationale et sur la lutte contre la pauvreté (voir par. 6). Une autre stratégie est la promotion du secteur privé susceptible de créer des emplois dans les PME. Cette stratégie nationale devrait permettre de mieux coordonner les activités de lutte contre la pauvreté et de mobiliser davantage de ressources auprès d'autres donateurs.

23. Le PNUD s'efforcera d'assurer un développement intégrant hommes et femmes en assistant le département ministériel chargé des affaires sociales dans la formulation et l'exécution du Plan d'action faisant suite à Beijing. Il s'agira également de renforcer la capacité des femmes en matière de planification, y compris au niveau des ONG et de la société civile, et de financer certains microprojets en faveur des femmes et d'autres groupes vulnérables. Il convient de noter que d'autres donateurs ont l'intention de financer les programmes de lutte contre la pauvreté axés principalement sur le développement des infrastructures rurales (pistes rurales, adduction d'eau, santé, marchés ruraux). Le financement de ce thème absorbera 1,5 million de dollars.

3. Gouvernance

24. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, le Cameroun s'est engagé dans la voie de réformes institutionnelles visant à promouvoir une bonne conduite des affaires publiques. C'est pourquoi il a été décidé d'aller au-delà du programme de renforcement des capacités de gestion de la fonction publique, qui a permis, avec l'appui du programme de développement des capacités de gestion, de financer la réforme administrative, en mettant en place un programme de gouvernance. Au moyen de ce programme, l'État entend faire face à trois grands enjeux d'ordre éthique et politique : a) adaptation des missions aux exigences d'une société démocratique et libérale, en tenant compte des contraintes de l'ajustement structurel nécessaire au niveau de l'économie; b) soumission des acteurs chargés de la gestion aux règles de droit et de l'éthique démocratique : transparence, imputabilité, contrôle de la légalité, accès à l'information; c) mise en oeuvre du processus de décentralisation par la création de régions plus autonomes. À cet effet, le siège du PNUD a approuvé le document relatif à la phase préparatoire du programme relatif à la gouvernance dont le financement est d'ores et déjà assuré par des fonds norvégiens qui s'élèvent à 500 000 dollars. Une allocation supplémentaire au titre des MCARB, d'un montant de 1,5 million de dollars, sera octroyée dans le cadre du sixième cycle.

4. Développement du secteur privé : promotion des petites et moyennes entreprises

25. Suite à l'effort débuté au cours du cinquième cycle, le programme prioritaire de promotion des PME vise à améliorer le potentiel de création et de développement des petites et moyennes entreprises dans les milieux ruraux et

/...

urbains, en mettant en oeuvre plusieurs volets : a) le renforcement des associations d'entrepreneurs et du dialogue entre les PME et leurs partenaires; b) le renforcement des capacités opérationnelles des PME – formation, assistance conseil, débouchés et information pour et sur les PME; c) l'amélioration de l'environnement juridique et fiscal des PME; d) la mobilisation des ressources – garantie, cautionnement mutuel, amélioration qualitative et quantitative des structures financières; e) à des actions ciblant les femmes et les groupes vulnérables que sont les jeunes et les handicapés. Il s'agit également de mener des actions pour favoriser la création et le développement des PME dans les filières et milieux où l'impact sur la lutte contre la pauvreté sera le plus fort. Il s'agit notamment des milieux ruraux et périurbains, qui couvrent 40 % de la population active, où les petits entrepreneurs n'ont guère accès aux moyens de financement et de crédit pour réaliser des investissements afin de créer ou de développer leur entreprise.

26. L'apport technique des institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'ONUDI, la FAO et l'OIT à ce programme sera maintenu, voire étendu en mobilisant le Centre du commerce international et la CNUCED. Ce programme bénéficie effectivement ou en principe de l'appui de l'Union européenne, de la Belgique, du Canada, de la France (CFD/FAC) et du Japon. Ce programme sera poursuivi et bénéficiera d'un montant de 2 millions de dollars.

5. Environnement et gestion des ressources naturelles

27. Au niveau du pays et des communautés à la base, le rôle du PNUD consistera d'une part à apporter un appui institutionnel à la structure chargée de la mise en oeuvre du plan national de gestion de l'environnement afin de renforcer ses capacités de gestion, de législation et d'information, de l'autre à financer un nombre limité de microprojets environnementaux. S'agissant plus spécialement des appuis à la base, un renforcement des actions en matière environnementale menées dans le cadre du programme Réseau Afrique 2000 et des microfinancements du Fonds pour l'environnement national (FEM/SGP) sera opéré par la mise en place d'un projet transversal de suivi-évaluation qui intégrera des volontaires nationaux. De plus, le financement du PNUD jouera un rôle de catalyseur pour inciter davantage de donateurs à financer le plan national de gestion de l'environnement.

28. Au niveau de la région d'Afrique centrale, un programme de coopération pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles entre les sept pays concernés est en cours de formulation. Ce programme permettra d'avoir une approche régionale de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles partagées (par exemple, les réserves forestières). Les ressources du PNUD pourraient soutenir l'exécution de ce programme en ce qui concerne le Cameroun. Le programme en cours financé par le FEM pour la gestion intégrée du bassin du lac Tchad sera poursuivi au cours du cycle. Le volet environnement bénéficiera d'un financement de 900 000 dollars.

C. Autres domaines d'assistance

1. Développement intégrant hommes et femmes

29. Dans l'ensemble des programmes en cours ou à élaborer dans les domaines prioritaires retenus, une attention particulière a été accordée à la prise en compte de la question de l'égalité des sexes par une incitation qui privilégiera la femme dans les secteurs où elle est encore sous-représentée : a) le programme prioritaire des PME a prévu une assistance spéciale aux femmes créant des entreprises; b) le programme environnement, dans son volet microprojets mis en oeuvre à travers le Réseau Afrique 2000 et le programme des microfinancements du FEM, réservera des financements aux groupements de femmes; c) le programme d'appui et de suivi du développement humain durable permettra de mettre en place des instruments pour établir les profils de pauvreté, mesurer les résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté en plaçant un accent particulier sur la situation des femmes; d) le programme de gouvernance dans son volet participation mettra l'accent sur l'intégration effective des femmes dans la gestion des affaires publiques.

30. Il sera demandé à chaque programme de prévoir des stratégies de suivi en matière de parité entre les sexes. L'assistance du PNUD sera sollicitée pour appuyer le Ministère des affaires sociales et de la condition féminine dans la formulation et la mise en oeuvre de la stratégie nationale d'après Beijing et pour répondre aux besoins de la société civile et des ONG axés sur la parité entre les sexes. Le PNUD poursuivra le partenariat avec l'UNICEF et le FNUAP sur ce plan et maintiendra le système de cofinancement de projets en cours avec UNIFEM, particulièrement pour la promotion de petites entreprises rurales féminines. Une allocation de 900 000 dollars est prévue à cet effet.

2. Appui à la lutte contre le sida

31. Compte tenu des difficultés rencontrées en matière de mobilisation des ressources pour les activités de lutte contre le sida, le PNUD, en tant que coordonnateur du programme UNAIDS, devra aider le Gouvernement à mobiliser davantage de ressources pour combattre la pandémie et renforcer le rôle de coordination du programme national de lutte contre le sida. En plus des institutions spécialisées des Nations Unies qui participent à l'UNAIDS, divers donateurs bilatéraux et des ONG sont actifs dans ce domaine et le Gouvernement souhaite renforcer et systématiser ce partenariat animé par l'OMS avec l'aide du PNUD. Un montant de 500 000 dollars y sera consacré.

3. Réserve stratégique

32. Dans la répartition des montants alloués aux différents secteurs, il a été convenu entre le Gouvernement et le PNUD d'établir une réserve stratégique d'un montant de 900 000 dollars pour appuyer la mise au point définitive et les premières actions du programme national de prévention et de gestion des catastrophes. Cette réserve permettra également de poursuivre la réforme des organisations rurales et d'entreprendre d'autres actions ponctuelles imprévues pour lesquelles le Gouvernement exprimera le besoin d'un appui.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

A. Mise en oeuvre et exécution

33. L'approche-programme a contribué à donner au Gouvernement un outil efficace de coordination de l'assistance extérieure, du moins dans les secteurs concernés par les programmes nationaux. L'exécution nationale, qui sera poursuivie au cours du nouveau programme, n'exclut nullement le recours aux institutions spécialisées des Nations Unies. La participation de ces dernières sera sollicitée en fonction de leurs avantages comparatifs dans une perspective de renforcement des capacités nationales. Un réseau de compétences nationales ayant été constitué, le recours aux experts étrangers sera restreint aux cas où les capacités nationales font défaut. L'introduction du système des Volontaires nationaux des Nations Unies permettra de valoriser une autre catégorie de compétences nationales. Tous les personnels affectés aux projets/programmes devraient être au préalable formés en matière de procédure financière du PNUD. Le projet d'appui à l'exécution nationale sera spécialement conçu dans le cadre du programme du suivi du développement humain durable.

B. Supervision, examen et rapports

34. Chaque programme ou thème fera l'objet d'examens multidisciplinaires et multisectoriels à l'initiative du Gouvernement et en concertation avec le PNUD. De plus, tous les coordonnateurs nationaux tiendront des réunions de suivi au cours desquelles le point sera fait sur les activités réalisées ainsi que les problèmes rencontrés et des échanges d'idées seront menés sur les effets des actions en cours. Un système de vérification régulière des comptes sera mis en place en vue d'effectuer des audits annuels des programmes nationaux. Des rapports d'évaluation annuels et bisannuels seront établis pour mesurer les progrès réalisés. Le programme fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation en profondeur avant son achèvement.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE CAMEROUN
 (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	677	
MCARB 1.1.1	9 270	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7% du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
Autres ressources	300	RSP (200 au titre du programme de renforcement des capacités de gestion forestière; 100 au titre du programme de constitution de réseaux pour le développement durable).
AEPP/AST	486	
Total partiel	10 733 ^a	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	—	
Fonds pour le développement durable		
FEM	580	
Afrique 2000	290	
Participation aux coûts de tierces parties	300	Don du Gouvernement japonais visant à renforcer les programmes relatifs aux PME.
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds UNIFEM	122	
Total partiel	1 292	
TOTAL GÉNÉRAL	12 025 ^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; PME = petites et moyennes entreprises; RSP = ressources spéciales du programme; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
